

**Nous roulons pour l'école
Le ministère et le gouvernement
roulent contre nous**

p 6

**Dans chaque établissement,
développons l'action collective
contre l'imposition des HSA**

p 2

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Jean-Robert GOURMOND C.P.P.A.P.: 1212 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot CHAMPHOL * B.P. 81125 * 28304 MAINVILLIERS Cedex
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 72

Juin 2008

0,70 €

Dépôt légal : 3° trimestre 2008

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 25 juin 2008

Ne pas laisser faire

La première année de gouvernement Sarkozy – Fillon peut être résumée de façon très raccourcie par : il l'avait dit et il le fait, (exceptées les promesses sur l'emploi et le pouvoir d'achat (cf. p.6)!).

Sous couvert de « réforme » ou de « modernisation », il ne cherche en réalité qu'à libéraliser et à déréglementer. Les attaques se font sur tous les fronts à la fois. Les acquis sociaux et démocratiques arrachés de haute lutte tombent les uns après les autres : droit du travail, protection sociale et services publics, notamment l'Education nationale, sont plus que jamais menacés. Bien au-delà de nos missions, c'est le système de solidarité et l'ambition pour l'avenir des jeunes qui sont remis en cause.

Tout au long de cette année, la FSU et le SNES ont joué leur rôle syndical et ont souvent été moteurs dans l'organisation des actions, qu'elles soient siglées « Education » ou plus largement dans la Fonction publique. Si nous avons obtenu quelques infléchissements dans le discours (cf. les « points de convergence » sur la réforme des lycées), le gouvernement campe sur ses positions et ses provocations (suppression de 160 000 fonctionnaires en quatre ans, refus d'augmenter les salaires...) et ne tient aucun compte du mécontentement général. Mais en même temps, quelques signes montrent dans l'Education que le rapport de forces est bien là : la tension palpable dans la préparation de la rentrée dans l'académie et dans notre département au moment crucial de la répartition des services dans les établissements en est un exemple. Ainsi, si dans certains lycées, l'action de refus des heures supplémentaires nous permet d'annoncer qu'à la rentrée des classes n'auront pas de cours ou de professeurs dans certaines disciplines ; dans d'autres établissements, la pression de l'administration est telle que les collègues sont contraints sous la menace d'accepter une charge de travail qui augmente démesurément.

Nous ne pouvons pas l'accepter. Il y va de l'objectif essentiel de l'Education nationale : la réussite pour tous les jeunes. Laisserons-nous casser le système éducatif ? Non, c'est pourquoi il est nécessaire d'agir à tous les niveaux dès maintenant (cf. p 2 et 6) et de préparer une rentrée offensive !

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Accompagnement éducatif.....	2
Dans chaque établissement, développons l'action collective contre l'imposition des HSA.....	2
A lire sur le site du SNES Orléans-2 Tours.....	
Informatisation des collèges d'Eure- et-Loir.....	3
Disponibles à la section.....	4
Autonome de Solidarité Laïque d'Eure et Loir.....	5
Nous roulons pour l'école - Le ministère et le gouvernement roulent contre nous.....	6

Accompagnement éducatif : avant la généralisation, un bilan départemental

La circulaire de rentrée impose la généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges. Les domaines concernés sont l'aide aux devoirs et aux leçons ainsi que les pratiques artistiques, culturelles et sportives. Dans notre académie, lors du CTPA du 11 juin, le recteur a donné la priorité à l'aide aux devoirs. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un réel danger d'externalisation de certains enseignements annoncé par la possibilité de recourir à des intervenants extérieurs.

Dans notre département, 34 assistants pédagogiques de plus seront recrutés dès la rentrée. Mais l'essentiel du dispositif repose, une fois de plus, sur le recours aux heures supplémentaires (aucune information quantitative à ce jour). C'est tout simplement scandaleux ! C'est une tâche de plus qui n'est pas plus prise en compte dans notre service que toutes les réunions, concertations, entretiens d'orientation qui sont venus alourdir notre charge de travail au fil des années. L'aide aux devoirs et l'aide au travail personnel devraient être intégrées dans les emplois du temps des personnels comme des élèves et ne doivent pas faire oublier les conditions dégradées de travail (effectifs lourds, peu de travail de groupe...).

Cette année, l'accompagnement éducatif a déjà été mis en place dans des établissements ZEP du département.

Globalement, l'essentiel des activités s'est réduit à de l'aide aux devoirs même s'il y a eu aussi des dispositifs relevant des domaines sportifs et artistiques. Sur ces dernières activités, le ressenti est positif : les élèves étaient bien impliqués et les collègues satisfaits. Par contre, le bilan est bien plus mitigé en ce qui concerne l'aide aux devoirs : la motivation des élèves était plus faible, plus irrégulière et leur présence sporadique rendait difficile tout travail suivi. Le statut de ces heures est lui aussi problématique : pas vraiment des heures de cours mais nécessitant pour les élèves une assiduité difficile à faire respecter (en terme de gestion des absences par exemple) et pour les collègues une véritable préparation (et pas forcément dans sa discipline). De plus, l'Inspection académique avait cette année autorisé les chefs d'établissement à mettre en place ce dispositif en journée, sur des heures d'étude, alors qu'il était officiellement prévu de 16h à 18h. Vive le remplissage !

Enfin, ne peut-on pas s'inquiéter de cette volonté d'encadrer, de surveiller les adolescents - qui plus est dans nos établissements - à tout moment de leur journée, et peut-être en concurrence avec les activités qui peuvent être proposées en soirée par les maisons de quartier et autres associations sportives ou culturelles ?

Frédérique MARCHAND-SELVAIS, Olivier MIMEAU

Dans chaque établissement, développons l'action collective contre l'imposition des HSA

Les conseils d'enseignement se réunissent actuellement dans les établissements. C'est lors de la répartition des services que peut et doit se poursuivre de façon concrète l'action contre les heures supplémentaires imposées (au-delà de l'heure «règlementaire»).

Il n'est pas rare que les chefs d'établissement fassent pression sur les collègues en cas de refus (menaces sur les allègements de groupe, les options, l'emploi du temps, ...). Elles ont tendance à culpabiliser les personnels enseignants alors que les dégradations et les difficultés ne sont que des conséquences de la politique gouvernementale de suppressions de postes et de restriction budgétaire.

Mais dans le contexte actuel, l'acceptation du moindre dépassement prend une lourde signification concernant la politique gouvernementale, l'avenir du Service Public d'Education et de la profession dans son ensemble. Ou on accepte de remplacer les postes supprimés ou non créés, ou on résiste en montrant que de nombreux besoins ne seront pas couverts à la rentrée.

Il y a des moments où il faut savoir dire NON, collectivement bien sûr :

- Organisons partout l'action collective contre l'imposition des heures supplémentaires et pour leur transformation en postes.
- Faisons apparaître les besoins discipline par discipline, ainsi que les classes où il manquera des professeurs à la rentrée.
- Alertons les parents d'élèves et associations-les à cette action.
- Utilisons les conseils d'enseignement, intervenons dans les CA...
- Préparons ainsi de nouvelles mobilisations à la rentrée dans chaque établissement.

A lire sur le site du SNES Orléans-Tours...

Un article récapitulatif « Heures supplémentaires : agir maintenant et à la rentrée » a été publié le 18 juin. Il contient :

- les rappels pratiques et réglementaires sur les HSA et HSE ;
- des pistes pour agir maintenant
- des modèles de courrier à l'administration.

« En refusant l'imposition d'heures supplémentaires, les enseignants ne sont pas en faute. Non seulement ils défendent la qualité de leur enseignement mais ils contribuent à éviter une mesure de carte scolaire ou un complément de service à un collègue qu'ils côtoient journellement.

Nous devons le faire savoir aux parents d'élèves et à l'opinion publique par le biais de réunions, tracts, communiqués de presse dès maintenant. Nous proposons également de déposer avant la sortie, une heure d'information syndicale pour la rentrée, afin de voir ensemble la situation et les répartitions de services proposées. »

<http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?article1019>

Benoit FOUCAMBERT, Olivier MIMEAU

En cas de problème n'hésitez pas à faire appel à la section départementale (snes28@orleans.snes.edu - 0237211691)

Chacun a pu voir arriver dans son établissement un nombre important de nouveaux postes informatiques, conséquence d'un contrat de partenariat conclu entre le conseil général et une entreprise privée, ADN. En signant ce contrat, le conseil général a souhaité développer et moderniser le parc informatique des collèges mais de fait en confiant toutes ses missions au secteur privé. Nous sommes intervenus plusieurs fois sur ce sujet et avons obtenu récemment la copie de deux documents importants.

L'évaluation préalable du contrat de partenariat contient un état des lieux sur la situation de quelques établissements avant la mise en place du partenariat, un chiffrage comparatif entre ce projet et une solution en régie interne et une analyse en terme de partage des risques qui montre que la plupart des responsabilités du département sont transférées à l'entreprise privée.

Le programme fonctionnel des besoins (cahier des charges) précise les demandes et les critères d'évaluation du contrat (voir ci-dessous et page suivante).

Cette mise en place s'est faite dans la plus totale opacité, les établissements et les équipes pédagogiques n'ayant pas eu accès à ces documents. La situation est donc extrêmement variable d'un établissement à l'autre en terme d'implantation de postes, de services informatiques proposés...

Nous vous invitons d'ailleurs à faire remonter les informations concernant votre collège sur cette mise en place et sur sa gestion au quotidien.

Enfin, la partie administrative du contrat de partenariat a été signée avec le rectorat courant 1er trimestre et l'entreprise ADN a désormais également en charge le réseau administratif.

Frédérique MARCHAND-SELVAIS, Olivier MIMEAU

Extraits du Programme Fonctionnel des Besoins

Performances et résultats à obtenir

Domaine de la fonctionnalité générale :

« 1) **Qualité du personnel**

Le partenaire s'assurera que le personnel en charge des réalisations soit qualifié et habilité aux termes des normes de références et selon les exigences propres à chaque spécialité de l'ouvrage.

2) **Respect des délais d'installation**

Ce point concerne la première phase que le partenaire mettra en oeuvre à compter de la signature du contrat de partenariat.

Elle comprend l'installation et la mise aux normes des infrastructures informatiques et électriques associés du réseau pédagogique de l'ensemble des collèges, la fourniture et la mise en fonctionnement opérationnel des équipements (serveur, postes de travail, équipement réseau) et la fourniture des accès à Internet.

Cette première phase devra être réalisée suivant un objectif de délai maximum fixé à trois mois suivant la signature du contrat de partenariat. Le partenaire est libre de proposer un engagement sur un délai plus court.

3) **Disponibilité des équipements et des services**

L'évaluation portera sur les mesures périodiques de :

Temps d'accès à des applications pédagogiques en réseaux dans le cadre d'un travail collectif. Le délai d'attente acceptable suite à une demande d'accès est de deux secondes.

Le partenaire portera une attention particulière sur l'adéquation du choix des équipements et du dimensionnement des réseaux suivant les besoins en bande passante.

Niveau de disponibilité d'Internet et de la messagerie :

- *Le nombre d'indisponibilités mensuelles longues (supérieures à 1 heure) est fixé à 4 au maximum.*
- *Toute indisponibilité doit être rétablie en moins de 4 heures.*

4) **Taux de satisfaction des utilisateurs**

Les mesures de satisfaction porteront sur les services disponibles aux utilisateurs.

Des questionnaires de satisfaction rédigés par le conseil général et approuvés par le partenaire seront proposés à l'ensemble des utilisateurs, soit :

- collégiens
- professeurs

Le taux de satisfaction devra être supérieur à 80%. »

Domaine de la maintenance :

« 1) **Qualité de la Hot Line**

Rapidité de la réponse

Niveau de résolution des incidents par téléphone.

2) **Maintenance sur site**

Rapidité d'intervention,

- *Poste de travail, remis en service sous 1 jour*
- *Serveur, équipement réseau et de communication, remis en service sous 4 heures.*

Délais de résolution des incidents

3) **Maintenance évolutive**

Anticipation des besoins lors du renouvellement des équipements

Capacité à intégrer rapidement et simplement les évolutions de service

4) **Satisfaction des utilisateurs**

Des questionnaires de satisfaction seront proposés à l'ensemble des utilisateurs tous les trimestres pendant la durée du contrat, soit :

- Professeurs
- Collégiens.

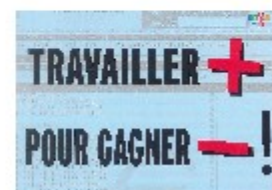
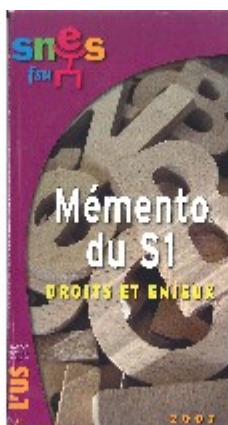
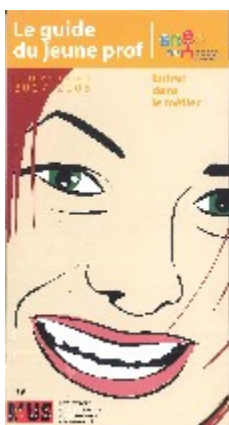
Le taux de satisfaction devra être supérieur à 80%. »

Extraits du Programme Fonctionnel des Besoins

Objectifs fonctionnels

- « ... »
- Proposer une architecture générique pouvant s'adapter à tous les collèges, en tenant compte des évolutions des besoins des établissements au niveau pédagogique (dimensionnement réseaux, choix des équipements actifs et passifs, organisation ...) et conçu de manière à prévoir dès à présent l'intégration de la tranche conditionnelle.
 - Après accord de la collectivité, mise en conformité avec les normes applicables pour les câblages informatiques et électriques de l'ensemble des classes en tenant compte des spécificités. Le volume d'équipements et de matériel à fournir par le partenaire tient aussi compte des spécificités. Le volume minimum à fournir sans tenir compte des évolutions dans la durée du contrat de partenariat est :
 - Salle de cours banalisées : deux accès réseaux (un proche du tableau et un au fond de la classe) associés aux alimentations électriques suffisantes ;
 - Salle multimédia (généralement 1): ces salles comportent entre 12 et 18 postes chacune. Elles ont vocation à exercer des fonctions multiples : laboratoire de langues, apprentissage de l'informatique, logiciels en réseau interactif pour cours ou présentations dans toutes les disciplines (histoire-géographie, mathématiques, lettres, sciences,...).
 - Classes de technologie (2 en moyenne): en fond de salle entre 3 et 16 ordinateurs sont disponibles pour les élèves afin de recevoir une formation en informatique (matière enseignée dans cette discipline)
 - Centre de documentation et d'information : jusqu'à une dizaine d'ordinateurs en libre-service, sous la surveillance du professeur documentaliste, permettent aux élèves d'avoir accès à des ressources numériques (en ligne ou non) pour réaliser un travail ou leurs devoirs.
- Salle des professeurs : jusqu'à une dizaine d'ordinateurs sont à disposition des personnels pour leur permettre de communiquer avec l'administration de l'établissement, préparer leurs cours ou accéder à Internet.
 - Prendre en charge la fourniture des matériels informatiques (postes et serveurs, équipements réseaux actifs et passifs, périphériques ...), l'installation et la mise en service, leur renouvellement tout en prévoyant l'évolution des besoins ;
 - Installation et paramétrage des logiciels fournis par l'Education Nationale (ex. : serveur pédagogique SCRIBE).
 - Pouvoir intégrer de nouveaux équipements (tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs, etc.) ou ressources (Espace numérique des savoirs, Espace numérique de travail) en réalisant les travaux de câblage nécessaires, le dimensionnement et le paramétrage du réseau.
 - Fournir l'accès à Internet et mettre en place les services d'accès sécurisés et règles de filtrage, créer une adresse e-mail pour chaque élève et personnel des collèges et gérer les comptes ;
 - Proposer des services innovants pour les élèves (hors logiciel pédagogique dont la responsabilité incombe à l'Education Nationale), et les mettre en place suite à l'acceptation par le Conseil général.
 - Maintenir l'ensemble, de l'infrastructure jusqu'aux services, de manière à garantir une disponibilité permanente des services attendus.
 - Donner aux personnels du collège chargés de la relation avec le partenaire toute information et explication utile telle qu'une formation adaptée pour l'interlocuteur de chaque collège.
 - Fournir et mettre à jour toute documentation utile.
- ... »

Disponibles à la section (publications .. autocollants)



Guide du jeune Prof, Stagiaires IUFM, CPE, Non-titulaires, AED, MI-SE, TZR, Mémento du S1, autocollants divers ...
N'hésitez pas à nous les demander



Dans notre département, l'Assemblée Générale du 26 mars 2008 a décidé que l'Autonome de Solidarité d'Eure-et-Loir poursuivra son activité de couverture des risques du métier sans aucun changement pour rester fidèle aux valeurs défendues depuis sa création en 1907, conformément à ses statuts départementaux, dans le cadre de « l'Union des Autonomes de Solidarité », afin d'assurer toujours la même protection des collègues en situation difficile.

- Cotisations collectées par les correspondants bénévoles dans chaque établissement.
- Montant de la cotisation identique à celui de 2007/2008. (28 €). Vous recevrez courant juin par l'intermédiaire de vos correspondants, le matériel d'adhésions qui vous est remis habituellement le jour de la rentrée.
- Les mêmes conseils, le même soutien à tous nos adhérents.
- Prise en charge et gestion des dossiers par les collègues élus au Conseil d'Administration de l'Eure-et-Loir avec l'aide de notre avocat.
- Etude individuelle des aides en solidarité pour les adhérents en situation difficile.

Notre secrétaire Laurence Rouffort reste à votre écoute ainsi que vos collègues élus au bureau (Maurice Raiffé, Danièle Aubouin, Philippe Brette, Sylvie Richard, Michèle Mignot, Daniel Cuillerdier, François Cauchon, Jean Klein, Jean Mercier), les membres du Conseil d'Administration, notre avocat, les correspondants, les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements.

Solidaires face aux risques du métier

- Agressions morales et physiques : outrages, menaces, injures, diffamation...
- Accidents de service, responsabilité civile, défense, recours
- Détresse exceptionnelle et imprévisible

Votre Autonome d'Eure-et-Loir, la seule, la vraie, celle que vous connaissez depuis tant d'années, ce sont des militantes, des militants bénévoles, expérimenté(e)s, compétent(e)s, réactifs et obstiné(e)s qui sont sur le terrain, qui sont porteurs de valeurs de « vraie solidarité ». Vous savez qu'ils ont toujours su gérer, sans compter leur temps, des centaines et des centaines de problèmes, de dossiers avec beaucoup d'efficacité, avec toute la proximité et la connaissance précise de votre situation parce qu'ils vivent la même, qu'ils ont toujours eu le souci d'apporter une réponse très rapide afin que vous puissiez continuer exercer votre difficile métier dans la tranquillité, la sérénité, en sachant que vous pouviez compter sur un soutien proche et immédiat.

Ces informations confirment que votre Autonome d'Eure et Loir continuera à exercer sans aucune modification, tout aussi simplement qu'elle l'a toujours fait, la poursuite de la couverture maximum de vos risques professionnels dans les mêmes conditions rapides, réactives, immédiates, efficaces que celles que nous offrons actuellement.

- Parallèlement, si l'« offre commune » FAS-MAIF (que nous avons refusée) vous est proposée ... **Il convient bien de ne pas confondre.**

Nous, nous ne changerons rien de nos façons de faire
Continuez à faire confiance à des collègues dévoués que vous connaissez.

POUR NOUS, LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN VAIN MOT

Au service des ses adhérents depuis 1907

L'AUTONOME de SOLIDARITÉ d'EURE-et-LOIR CONTINUE

Faites confiance à votre A.S.L.

Une seule adresse :

1 rue Chauveau Lagarde, 28000 CHARTRES

Un seul téléphone et fax :

02.37.34.69.03

Un seul e.mail :

autonome.solidarite.28@wanadoo.fr



NOUS ROULONS POUR L'ÉCOLE LE MINISTÈRE ET LE GOUVERNEMENT ROULENT CONTRE



Alors que Total fait des bénéfiques records, que l'Etat remplit ses caisses avec la TIPP, les enveloppes de déplacement ridiculement faibles et l'augmentation sans précédent du prix du carburant pèsent de plus en plus lourd sur le budget des personnels appelés à se déplacer avec leur véhicule personnel pour assurer leurs missions. Leur pouvoir d'achat est lourdement amputé !

La FSU et ses syndicats vous appellent donc à venir manifester votre mécontentement

**le mercredi 2 juillet 2008
de 14 h à 15 h devant l'IA à Chartres.**

Nous ferons « le tour » de la préfecture en passant devant l'Inspection Académique pendant une petite heure, à vélo, en rollers, en skate, en monocycle, bref avec tout ce qui roule...

TOUS CONCERNÉS

De nombreux personnels utilisent leur propre véhicule pour se rendre au travail, aux réunions, en stage, et encore plus les TR, TZR, enseignants nommés sur les postes fractionnés et compléments de service, membres des RASED, Conseillers pédagogiques,

NOUS ROULONS POUR L'ÉCOLE
LE MINISTÈRE ET LE GOUVERNEMENT ROULENT CONTRE NOUS